

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 2 JUILLET 2018 A 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,  
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, DELILLE  
Véronique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie, FORGEAS  
Jean-Pierre.

**ABSENTE EXCUSEE** : BEAUVISAGE Bernadette

**ABSENTS** : RIVIERE Fabrice, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

**POUVOIR** : BEAUVISAGE Bernadette à GARNIER Monique

**SECRÉTAIRE** : FORGEAS Jean-Pierre.

**I) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) CDC VAL ES DUNES : CONVENTION VOIRIE 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-4-1 I.II.,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val ès dunes,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Département du Calvados en date du 18 août 2006 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du 20 février 2014 fixant le montant des conventions de voirie passées avec les communes au prorata de la longueur de voirie ayant fait l'objet d'une réfection depuis la création de la Communauté de communes,

Vu la délibération du 21 mai 2014 portant sur la prise en compte de l'entretien des bermes dans les conventions de voirie,

Vu la délibération du 20 avril 2017 instituant les modalités de calcul des conventions de mise à disposition de personnel pour l'entretien de la voirie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2018/85 du 24 mai 2018,

Vu le projet de convention adressé par la Communauté de communes, fixant le remboursement à la commune de Vimont pour un montant de 3 621 € pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Approuve la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et la commune de Vimont pour un montant de 3 621 € pour l'année 2018 ;

↳ Autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **III) DEMANDE DE PRET**

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1er :

Pour financer l'aménagement d'une aire de covoiturage, la commune de Vimont décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 60 000 € (soixante mille euros)

Taux : 1,32 %

Durée : 10 ans

Périodicité : trimestrielle

Echéances : constantes

Commission d'engagement : 150 €

Article 2 :

Madame Le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Vimont décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

### **IV) DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

M. Frédéric MERIENNE, Conseiller Municipal depuis 2014 a informé Madame le Maire par courrier recommandé reçu en mairie le 16/06/2018 de sa démission du Conseil Municipal, effective à réception de sa lettre, pour des raisons personnelles.

Madame le Maire a transmis ce courrier à Monsieur le Préfet afin de l'informer de cette démission.

### **V) TRAVAUX**

-Aménagement aire de co-voiturage :

suite à la commission travaux du 26/6/2018 en présence du maître d'œuvre, une convention de maîtrise d'œuvre définissant toutes les modalités de réalisation du projet a été proposée.

Elle prévoit en particulier un calendrier prévisionnel : début des travaux en octobre et fin en décembre.

Les honoraires du maître d'œuvre sont de 4 000 € HT.

L'ensemble du projet ne représente qu'un seul lot et 3 entreprises seront consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

↳ Approuve la convention de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'une aire de co-voiturage

- ↳ Autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document y afférent

-divers travaux : un devis concernant différents travaux a été demandé à l'entreprise LEFEVRE pour :  
- une allée piétonne devant la mairie  
- une aire de stockage derrière la salle polyvalente  
- reprofilage virage du Brasier  
- évacuation terre derrière le terrain de tennis

La commission travaux se réunira pour étudier ce qui est réalisable cette année.

## **VI) DIVERS**

- ↳ Cantine de Bellengreville: suite à un incendie le dimanche 24/06/2018, le chantier a subi d'importants dégâts. Des mois de travail ont été anéantis. Le temps des expertises d'assurance va considérablement retarder l'ouverture de la cantine.
- ↳ Ecoles: lors du dernier conseil d'école, les effectifs ont été présentés ainsi  
-maternelle : 84 élèves /4 classes.  
-élémentaire : 151 élèves/ 6 classes
- ↳ Recensement de la population : la commune sera concernée en 2019. Le recensement se déroulera du 16/01 au 17/02/2019.
- ↳ SIAEP d'Argences : ce syndicat d'eau va absorber le syndicat du Clos Morant (Cagny, Frénoville, Emiéville...), l'assainissement était passé à la compétence de la CDC valès dunes.
- ↳ Horaires d'été mairie : l'accueil du public sera du 16/07 au 24/08/2018 inclus, le lundi de 9h à 12h, le mardi et le jeudi de 16h à 18h.
- ↳ Mairie : un devis a été demandé pour des stores sur les baies vitrées et la porte de l'accueil, ainsi que la mise en oscillo-battant de certaines fenêtres
- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 3 septembre 2018.

Séance levée à 21h55

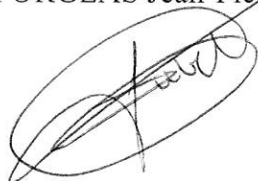
Délibérations du Conseil Municipal prise lors de la séance du 2 juillet 2018 :

N° 20/2018 CDC : convention voirie 2018

N° 21/2018 Demande de prêt

N° 22/2018 Travaux : aménagement aire de co-voiturage

FORGEAS Jean-Pierre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.P. Forgeas', enclosed within a hand-drawn oval shape.